

COMPRENDRE LE MODE DE COTISATION « PER CAPITA »



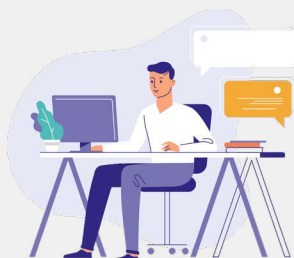
Odalia

On travaille mieux
quand on est bien

Depuis 2020, conformément à la réglementation en vigueur, Odalia a fait évoluer son mode de cotisation au «Per Capita». Il s'agit d'une cotisation par salarié déclaré par entreprise adhérente.

Votre déclaration annuelle

Tous les ans, vous devez effectuer votre déclaration annuelle des effectifs via l'[Espace Adhérent](#) d'Odalia. Vous devez ainsi renseigner [le nombre de salariés qui sont présents](#) au sein de votre entreprise.



Comment est calculée ma cotisation ?



Nombre de
salariés présents
au sein de votre
entreprise au
1^{er} janvier

X

Tarif de la
cotisation «Per
Capita» établi
pour l'année en
cours

=

Montant de la cotisation annuelle

**Avec votre cotisation, vous bénéficiez
de l'ensemble de nos services**

Prévention des
risques
professionnels

Suivi individuel
de l'état
de santé

Prévention de
la désinsertion
professionnelle



pour une entreprise plus performante !